

LA VOIX DES CONSOMMATEURS

Chiffres, analyses et décryptages:
comparis.ch

NUMÉRO 01 | FÉVRIER 2015

Volet de réformes 2020

La réaction de la Confédération face aux babyboomers PAGE 2

Neutralité du Net

De l'importance de règles claires pour le client PAGE 3

Redevances radio/TV

Le système de redevance n'est plus compatible avec le monde numérique. PAGE 4

ÉDITORIAL

Davantage de liberté ou de sécurité?

Sécurité sociale : M. Rime, conseiller national UDC et président de l'Union suisse des arts et métiers et Mme Bruderer, conseillère aux Etats socialiste, commentent les réflexions d'Avenir Suisse sur la prévoyance vieillesse et la santé publique. M. Rime souhaite avant tout garantir le financement, Mme Bruderer les prestations. Il devient plus que jamais urgent de trouver des solutions susceptibles d'obtenir la majorité : la génération du baby-boom prendra bientôt sa retraite et recevra plus longtemps des rentes et des prestations médicales.

Liberté des médias : l'expert télécom Ralf Beyeler relève que le Conseil fédéral n'a pas adopté de vision claire en matière de neutralité du Net. Un fait surprenant, quand même les autoroutes de l'information requièrent des bases juridiques en matière de financement et de circulation des données.

Révision de la loi sur la radio et la télévision : nous serons appelés aux urnes pour nous prononcer sur la taxe sur les médias décidée par le Parlement qui ne correspond plus à l'avancée technologique – et donc aux conditions de production et d'utilisation de nombreuses offres du paysage médiatique.

Tournant énergétique : entre débats controversés au Parlement et stimulations à coup de subventions. Avec l'ouverture totale du marché de l'électricité, chaque ménage serait maître de son propre tournant énergétique dès 2018. comparis.ch propose d'ores et déjà un comparatif d'électricité avec un choix restreint *Felix Schneuwly, Responsable des affaires publiques*

Le piège démographique : prévoyance vieillesse et système de santé ont-ils la forme ?

La part des personnes de 65 ans et plus passera de 17% à plus de 26% entre 2010 et 2035. Les mesures de la Confédération en matière de santé et de prévoyance vieillesse suffiront-elles à faire face à cette tendance ? Avenir Suisse présente ses propres mesures.

La moyenne d'âge des Suisses ne cessera d'augmenter au cours des années à venir. Conséquences : les jeunes financent un nombre croissant de retraités, sans compter que les caisses de pension trébuchent sur la baisse des taux. Qui plus est, les babyboomers atteindront l'âge de la retraite AVS au cours des prochaines années avec un besoin accru de prestations de santé. Que valent les plans du Conseil fédéral ?

Expert du laboratoire d'idées Avenir Suisse, Jérôme Cosandey lance de nouvelles réflexions – qui se démarquent parfois des propositions du Conseil fédéral et de ses stratégies « Santé2020 » et « Prévoyance vieillesse 2020 » (voir encadré, p. 2).

1. Dissocier le paquet prévoyance

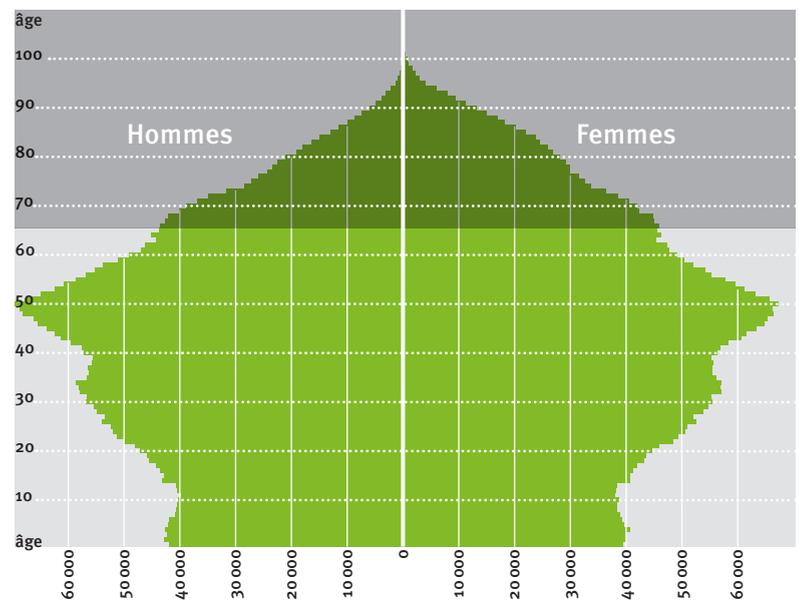
« Faire aller de pair AVS et prévoyance professionnelle est adroit, mais c'est trop lourd », déclare M. Cosandey. Plutôt que de courir le risque que le peuple ne fasse chavirer la totalité du paquet, les projets devront être scindés en paquets plus petits. Le premier devra comporter l'élévation et la flexibilisation de l'âge de la retraite et la baisse du taux de conversion. Chaque paquet devrait inclure des éléments de ces deux collectifs de prévoyance.

2. Rente partielle et âge de la retraite

« Selon une statistique de l'OCDE de 2013, la Suisse a l'espérance de vie la plus élevée au monde mais l'âge de la retraite est sacro-saint », note M. Cosandey. Il loue le modèle suédois où l'âge de la retraite a été sup-

Structure démographique par tranche d'âge

Toujours plus de personnes âgées, toujours moins de jeunes : telle est la tendance des années à venir. La Confédération souhaite apporter une réponse à cette évolution grâce à des mesures portant sur le système de santé et la prévoyance vieillesse.



Source : Office fédéral de la statistique (état au : 31.12.2013)

primé. À chacun de décider à quel âge partir, et donc de toucher une rente plus ou moins élevée selon cet âge. M. Cosandey estime qu'une retraite partielle pour un emploi à temps partiel est une bonne solution : « Au-delà des avantages financiers, le départ est moins rude et le transfert des connaissances facilité. »

3. Frein à l'endettement dans l'AVS

Pour l'expert d'Avenir Suisse, la nécessité d'un frein à l'endettement dans l'AVS est indiscutable. Néanmoins, il doute que la proposition du Conseil

fédéral puisse trouver une majorité. M. Cosandey pense qu'« un frein à l'endettement accompagné d'une augmentation de la TVA et de l'âge de la retraite, par étapes mensuelles, sera plus approprié. »

4. Fin de la planification hospitalière micro-territoriale

Selon M. Cosandey, la Suisse dispose d'un système de santé décentralisé très exigeant en personnel. L'une des raisons est un système de santé composé de nombreux petits hôpitaux. L'initiative contre *» Suite à la page 2*

l'immigration de masse, le gel de l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux et le numerus clausus aggravent le problème en matière de personnel. M. Cosandey propose :

a) pas de concurrence faussée, la fin de l'exploitation d'hôpitaux en propre par l'État, b) libéralisation du marché dans le paysage hospitalier, retrait de l'État de la planification hospitalière ou du moins une planification régionale, supra-cantonale.

5. Mise aux enchères des implantations de cabinets

« Un système d'enchères, p. ex., pourrait faire baisser les coûts : l'État lance un appel d'offres pour un cabinet avec une valeur de point applicable fixée qui déterminera le décompte », déclare M. Cosandey. Le médecin apte à travailler de façon efficace avec ce tarif obtiendra l'adjudication.

6. Analyse coût-efficacité

De nouveaux traitements et méthodes ajoutés au catalogue de base des caisses – mais des thérapies dépassées qui ne disparaissent pas si vite. « Une analyse coût-efficacité du catalogue de base est nécessaire », réclame Jérôme Cosandey. « Combien pouvons-nous dépenser pour maintenir quelqu'un en vie quelques mois de plus ? À un groupe d'experts d'y répondre.

7. Constituer un capital pour les soins

En plus des cotisations à l'AVS et à la prévoyance professionnelle, chaque personne devrait alimenter un compte de soins auquel recourir en cas de besoins accrus en soins. « Cette solution est plus appropriée qu'une assurance de soins vieillesse où chacun paie à un pot commun. On fait plus attention à ses propres deniers. » Les personnes qui ne pourraient pas s'acquitter de la prime recevront un soutien de l'État.



Pascal Bruderer



Jean-François Rime

Flexibilisation de l'âge de la retraite

La conseillère aux États socialiste (AG) émet des réserves quant au découpage de la réforme prévoyance vieillesse. « Seul un paquet global permettra aux citoyens d'apprécier coûts et prestations de la réforme en totalité », assure-t-elle. Mme Bruderer salue l'importance des rentes partielles prévues dans la flexibilisation de l'âge de la retraite qui n'a que trop tardé. Vu la situation sur le marché du travail, un relèvement de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans est illusoire, les personnes plus âgées ayant déjà des difficultés à trouver un emploi.

Le frein à l'endettement est discutable

Comme M. Cosandey, elle a des doutes quant à la proposition du Conseil fédéral sur un frein à l'endettement dans l'AVS. Elle lui préfère un mécanisme analogue à celui de l'assurance chômage : augmenter la retenue (en %) sur les salaires de façon temporaire. En matière de planification hospitalière, Mme Bruderer est favorable à une coordination nationale de la médecine de pointe, très coûteuse.

Capital soins : oui, mais

Mme Bruderer estime que la mise aux enchères de cabinets médicaux présente de nombreux risques : comme M. Rime, elle craint que les médecins ayant une faible valeur de point facturent tout simplement plus de prestations. Au sujet de l'analyse coût-efficacité, Mme Bruderer déclare : « Tout ce qui est possible n'est pas forcément pertinent ni justifié ». Elle estime qu'en fin de vie les soins palliatifs devraient être concertés. Elle salue une assurance contre la dépendance de l'aide sociale en cas de besoins accrus en soins – mais abordable pour tous.

Élever l'âge de la retraite...

Conseiller national UDC et président de l'Union suisse des arts et métiers (FR), M. Rime conforte M. Cosandey : « la réforme des retraites du Conseil fédéral n'a aucune chance devant le peuple et il faut la découper. » Favorable à un frein à l'endettement pour l'AVS tel que l'Union des arts et métiers le propose, il se prononce pour un relèvement de l'âge de la retraite par étapes successives si les réserves de l'AVS venaient à franchir un certain seuil. Il est opposé à la proposition du Conseil fédéral.

... vérifier le rapport coût-efficacité...

M. Rime critique aussi les structures micro-territoriales du système de santé – notant toutefois qu'elles sont dues à la situation géographique de la Suisse et qu'il sera difficile d'y mettre fin. La liberté contractuelle permettrait des économies : les caisses maladie devraient pouvoir décider des prestations qu'elles achètent, à quels médecins et à quels hôpitaux. Le contrôle des coûts et de l'efficacité des offres médicales devrait être renforcé.

... demander aux caisses de payer

M. Rime n'est guère emballé par la mise aux enchères de cabinets médicaux : « l'expérience montre que les médecins réalisent plus d'actes médicaux lorsque les tarifs sont bas. En outre, cela risque de dissuader les Suisses et d'attirer des médecins étrangers. » Il se montre aussi critique à l'égard d'un capital soins à constituer. « De nombreux Suisses n'en auraient pas les moyens et ce serait à l'État d'intervenir. » Et de poursuivre que si les caisses contribuaient davantage aux coûts des soins, les primes se renchériraient.

« Santé2020 »

Recrudescence de maladies chroniques et système de soins en mutation : deux des problèmes auxquels le Conseil fédéral veut s'attaquer par sa réforme « Santé2020 ». Dix mesures y sont considérées comme prioritaires. Les cinq plus importantes :

1. Réduction des incitations à la sélection des risques par les caisses
2. Mise en place du dossier médical électronique
3. Mesures concernant le système tarifaire : de nouvelles compétences du Conseil fédéral
4. Accroître la disposition au don d'organe
5. Renforcer la fourniture de soins médicaux de base

D'autres mesures concernent la qualité des prestations, le prix des médicaments, les instruments de contrôle dans le secteur hospitalier ambulatoire, une nouvelle loi sur les métiers de la santé et une base d'informations améliorée. Le Conseil fédéral entend réaliser des économies sur les coûts de l'ordre de 20 %, entre autres au moyen de ces mesures.

« Prévoyance vieillesse 2020 »

Si aucune mesure n'est prise, l'AVS risque, d'ici 2030, de devoir faire face à un déficit annuel pouvant atteindre 8,6 milliards de francs, auxquels viennent s'ajouter des répartitions défavorables dans la prévoyance professionnelle se chiffrant en milliards. Les changements majeurs de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » :

Âge de la retraite Relèvement de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes, flexibilisation de l'âge de la retraite et possibilité de percevoir une rente partielle dès 62 ans.

Financement additionnel de l'AVS Augmentation successive de la TVA de 1,5 point de pourcentage au maximum afin de garantir la couverture des besoins financiers de l'AVS.

Financement de la prévoyance professionnelle Le taux de conversion minimal baissera progressivement de 6,8 % à 6,0 %. Pour maintenir le niveau des rentes, les cotisations salariales seront relevées et la déduction de coordination supprimée, cette dernière mesure profitant aux salariés à temps partiel.

Frein à l'endettement Lorsque le fonds de compensation AVS est inférieur à 70 % des dépenses annuelles et qu'aucune action politique n'est entreprise, les rentes ne seront plus indexées sur le renchérissement et les cotisations ne seront plus augmentées.

Internet et neutralité du Net : des notions indissociables

La neutralité du Net devrait, en principe, être une évidence : le fournisseur d'accès (FAI) traite tous les paquets de données de la même manière, indépendamment de l'émetteur, du destinataire et du contenu. Une pratique dont s'écartent toutefois les fournisseurs FAI dominant le marché, qui n'hésitent pas à augmenter leurs recettes au détriment des consommateurs.

Aujourd'hui, les trois grands groupes Swisscom, UPC Cablecom et Sunrise dominant 83 % du marché. Leurs clients paient un tarif de base mensuel pour avoir accès à Internet. Cependant, les fournisseurs d'accès ont réalisé qu'ils pouvaient non seulement profiter des consommateurs mais aussi des fournisseurs de contenu. Avant, la question ne se posait pas : les différents fournisseurs étaient plus petits, sans réel poids sur le marché. Souvent, les données s'échangeaient gratuitement.

Inégalités de traitement

Aujourd'hui, le problème est le suivant : de grands fournisseurs d'accès tels que Swisscom et UPC Cablecom proposent eux-mêmes une multitude de services, comme la télévision ou le cloud. L'intérêt est d'inciter les clients à utiliser leurs services plutôt que ceux des fournisseurs d'accès disponibles gratuitement. Pour y parvenir, ils suivent deux stratégies :

Stratégie n°1 : les clients sont forcés d'utiliser les offres du fournisseur. D'où des produits proposés en offres combinées. Swisscom n'y va pas par quatre chemins : pour bénéficier d'une con-

nexion Internet rapide, le client doit depuis peu aussi payer pour Swisscom TV, des services qui ne sont plus disponibles séparément. Peu importe que le client se serve réellement de Swisscom TV ou qu'il préfère passer par Zattoo.

Stratégie n°2 : chaque fournisseur d'accès détient un monopole. Par exemple, lorsqu'un client Swisscom souhaite visionner des vidéos sur Youtube, les données doivent passer de Youtube à Swisscom. De plus, si le transfert de données est deux fois plus élevé du fournisseur d'accès à Swisscom qu'inversement, Swisscom demande un dédommagement. Impossible pour les fournisseurs de contenu de rester en-deçà de ce rapport : le volume de données est bien plus important pour la transmission d'images et de vidéos, au cœur de l'activité des fournisseurs de contenu.

Un texte vague

En novembre 2014, les principaux fournisseurs d'accès suisses ont publié un code de conduite commun sur la neutralité du Net. Cependant, les deux stratégies mentionnées plus haut n'y figurent pas.

Exemple flagrant de la manière dont Swisscom assoit sa position de marché : le cas du fournisseur Init7. Jusqu'à l'été 2012, Swisscom et Init7 avaient prévu de partager gratuitement leurs réseaux. Puis, Swisscom a résilié le contrat et a demandé 180 000 francs par an pour l'accès au réseau. Et lorsqu'Init7 a manifesté son désaccord, Swisscom a ralenti

Trois principes simples suffisent :

1. Les fournisseurs de contenu doivent pouvoir transmettre les données en un endroit centralisé auprès d'un fournisseur d'accès important sur le marché sans avoir à payer ce service. La bande passante doit être suffisamment grande.

2. Les FAI importants doivent être tenus de proposer des accès Internet

Le débat devient politique! Comme pour d'autres types de réseaux, p. ex. le chemin de fer ou l'électricité, il faut des règles claires.

la connexion. Conséquence : les clients Swisscom ne pouvaient voir certaines vidéos qu'en images saccadées. La Commission fédérale de la communication a estimé que la liaison de ces réseaux pouvait rester gratuite jusqu'au jugement définitif du tribunal.

Le débat devient politique ! Comme pour d'autres types de réseaux, p. ex. le chemin de fer ou l'électricité, il faut des règles claires. Nul besoin de longues pages de réglementation.

simples, non liés à des offres combinées. Le prix de cet accès doit être réduit en conséquence.

3. Les FAI doivent communiquer de manière active et transparente sur les réseaux (donc les fournisseurs de contenu) pour lesquels la capacité ne suffit pas.

Des interventions parlementaires sont en cours. Mais il manque encore une stratégie politique claire au niveau du Conseil fédéral ✓

Un article de Ralf Beyeler

ASSURANCE MALADIE

À coûts élevés, primes élevées

Im. Dans les cantons où l'on fournit beaucoup de prestations médicales, les assurés payent en moyenne des primes plus élevées. Appenzell Rhodes-Intérieures, par exemple, affichait en 2014 la prime mensuelle la plus basse – 201 francs – contre 373 francs pour le canton le plus cher, Bâle-Ville. Dans les deux cantons, les coûts AOS s'élèvent respectivement à 216 francs/381 francs. Le Bâlois paiera donc quelque 2000 francs de primes de plus par an que l'Appenzellois.

Le montant brut correspond à l'ensemble des prestations décomptées par les assureurs maladie et couvertes par l'assurance obligatoire des soins (AOS), y compris la participation aux coûts par les assurés.



Source : OFSP et comparis.ch (période de référence pour les coûts à la charge de l'AOS : janvier à septembre 2014)

Libéralisation du marché de l'électricité

À l'horizon 2018, les particuliers suisses devront pouvoir choisir le fournisseur et la nature de l'électricité qu'ils souhaitent. Mais des voix s'élèvent contre la libéralisation du marché de l'électricité. On entend les syndicats exiger que les compagnies d'électricité s'engagent à signer une convention collective de travail.

Et que pensent les Suisses de la libéralisation prévue du marché de l'électricité? À la demande de comparis.ch, l'institut Link a mené un sondage auprès de 1210 Suisses en décembre 2014. Résultat: 73% y sont favorables; 19% s'y opposent et 7% sont indécis. Les hommes sont plus sceptiques sur la question que les femmes: ils sont 22% à rejeter l'ouverture du marché, contre 17% pour les femmes. On observe aussi que les personnes d'un âge avancé voient le sujet d'un œil plus critique que les jeunes: 25% des 50-74 ans sont contre alors que chez les 30-49 ans ce chiffre baisse à 18% pour n'atteindre que 13% parmi les 15-29 ans.

La part des sceptiques aurait pu être plus grande, lorsqu'on se souvient de la votation de 2002, où 52% des Suisses avaient rejeté le projet de libéralisation. Par la suite, des signes plus prometteurs se sont fait sentir, notamment en raison des négociations que la Suisse mène depuis des années avec l'UE quant à une ouverture du marché, laquelle passe par une libéralisation. Notons que pour les grands comptes, le marché est déjà libéralisé depuis 2009.

Une modification pertinente

Pendant des décennies, c'était la règle: tout détenteur d'une radio ou d'un poste de télévision doit payer des redevances. Quoi de plus naturel, dans un monde qui ne connaissait pas Internet.

Le parlement a tranché: la modification du système de la redevance radio et télévision est prévue pour 2018. Désormais, chaque ménage paye une taxe, qu'il détienne ou non une radio ou une télévision. Et les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse un demi-million de francs sont désormais assujetties à cette taxe. Mais la voie du référendum a été saisie.

Internet et les nouvelles technologies ont révolutionné la radiodiffusion. Longtemps, on devait voir les émissions lors de leur diffusion. Dans les années 50, il y avait encore un jour de repos, le mardi, où on n'émettait pas. Aujourd'hui, grâce à l'Internet, au smartphone et aux services en ligne (p. ex. Youtube, Zattoo et Netflix), le consommateur a accès en tout temps et en tout lieu à quasiment tous les contenus. Cette utilisation via Internet va dans le sens de la décision du Parlement.

Trois développements majeurs ont contribué à ce nouveau mode de consommation: premièrement, la bande passante est de plus en plus large. Le consommateur peut ainsi visionner des images animées avec une résolution de plus en plus élevée. Il y a encore 15 ans, on reconnaissait à peine les vidéos web. Bientôt, la 4k offrira des images encore plus nettes.

Deuxièmement, les appareils mobiles sont de véritables «couteaux suisses», qui font non seulement lampe-torche et appareil photo mais aussi radio et tv. Et troisièmement, les services en ligne donnent accès à de gigantesques archives de films. Citons Youtube et son nombre quasi infini de clips vidéo. Les chaînes de télévision ont, elles aussi, des médiathèques regorgeant d'émissions récemment diffusées, disponibles à la demande.

Le système de redevance n'est plus compatible avec la réalité du monde numérique – et il est arbitraire. Car les utilisateurs ne sont pas traités équitablement pour la même utilisation. Un exemple: vous n'avez ni téléviseur ni radio mais vous regardez la tv sur le site de la RTS via smartphone: vous ne paierez pas de redevances. Si, en revanche, vous regardez la même émission via l'application Zattoo, vous devrez payer.

Malheureusement, la politique n'a pas clarifié quelles prestations un service de radiodiffusion financé par les redevances doit fournir dans un contexte numérique – et à quel prix. Les Suisses auront peut-être bientôt l'occasion de voter pour ou contre des redevances pour la radio/tv. Deux initiatives visant à supprimer ces redevances sont actuellement à la recherche de signatures.

Un article de Ralf Beyeler

Sécurité des données: «méfiance, méfiance»

ssa. Un an et demi après le scandale de la NSA, les Suisses ont encore davantage le sentiment d'être observés qu'auparavant, révèle le 2ème indice de confiance relatif à la sécurité des données de comparis.ch, basé sur une enquête représentative à laquelle ont participé 1214 personnes. La confiance a baissé à l'égard des boutiques en ligne et des fournisseurs de messagerie et est très faible à l'égard des médias sociaux. La confiance est également faible envers les moteurs de recherche. «La méfiance des Suisses en matière de sécurité des données est profonde – et pas qu'en raison du scandale de la NSA», conclut Ralf Beyeler, expert télécom. Ce sondage est réitéré tous les ans avec un questionnaire type.

Propriété pour un temps

ssa. En Suisse, environ un propriétaire sur cinq n'entend pas rester dans son bien immobilier pour ses vieux jours. Car, selon une étude représentative menée à la demande de comparis.ch, ces 22% d'heureux propriétaires n'y voient qu'une solution provisoire. Ce résultat diffère selon la région linguistique: au Tessin, on est plus attaché à son bien qu'en Suisse alémanique. Aujourd'hui, quelque 37% de Suisses ont réalisé leur rêve d'être propriétaires. Dans le cadre de ce sondage, 1250 propriétaires immobiliers âgés de 18 à 74 ans ont été interrogés dans toute la Suisse en novembre dernier.

Comparipédia

Commission d'interchange

Chaque paiement par carte de crédit est soumis à une taxe prélevée par l'émetteur de la carte: la commission d'interchange. Le vendeur peut soit répercuter cette taxe sur ses prix, soit appliquer un supplément aux paiements par carte, comme cela est courant dans les boutiques en ligne et les réservations de voyage.

Actuellement, la commission d'interchange pour les paiements effectués avec une carte de crédit suisse dans les commerces en Suisse est en moyenne de 0,95%. Une taxe qui sera progressivement abaissée, sous la pression de la Com-

mission de la concurrence, à 0,44% d'ici au 1er août 2017. Pour les commerçants, cela représente une économie de 50 à 60 millions de francs. Une grande partie de ces économies devrait être répercutée sur les consommateurs.

Outre la commission d'interchange, qui revient à l'émetteur de la carte, une indemnisation est versée au prestataire qui traite le paiement, l'«acquéreur». Ce dernier facture donc au vendeur une commission, qui se compose de la commission d'interchange et de sa propre marge. Le montant précis est négocié avec chaque vendeur. Avec la baisse de la commission d'interchange, on peut également s'attendre à une baisse de cette indemnisation.

IMPRESSUM

Éditeur: comparis.ch, Stampfenbachstrasse 48, CH-8006 Zurich
© 2015 comparis.ch

Rédaction: Luzia Mattmann (lm), Stefan Säemann (ssa), Felix Schneuwly (fs), Regina Gerdes (rg), Ralf Beyeler (rb)

Version française: Aurélie Machut, Christine Eulriet

Mise en page: yw@blackbox.ch

Impression: galledia ag, Berneck

Réactions: redaktion@comparis.ch

Reproduction (partielle) autorisée avec mention de la source (comparis.ch); possibilité de téléchargement PDF sur www.comparis.ch/voix-des-consommateurs

comparis.ch